GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

LYCÉENS, ÉTUDIANTS, CE QUI CHANGE POUR VOUS

Dossier de presse
26 octobre 2026

Édito



© Hugo Renard - MEN

Chères lycéennes, chers lycéens,

Depuis le 6 octobre, vous avez été plus de 100 000 à écrire sur la plateforme de consultation créée pour exprimer vos réflexions, vos interrogations et vos propositions. Vous nous avez parlé de journées trop chargées, de bâtiments inadaptés, d'absences non remplacées, de classes trop nombreuses et de vos inquiétudes liées à l'orientation et à Parcoursup. Vous avez demandé à être davantage associés aux décisions qui vous concernent, et avez dit votre souhait d'une École plus juste et plus proche de vos aspirations. Ces contributions et les échanges organisés dans vos établissements et vos académies expriment une même ambition : mieux apprendre aujourd'hui et envisager l'avenir avec confiance. Votre parole appelle des actes.

Le nombre et la qualité de vos participations témoignent de votre attachement à l'École. Vous en attendez beaucoup, à juste titre. L'École doit vous transmettre les connaissances, la liberté de jugement et la confiance nécessaires pour choisir votre voie. Elle doit aussi être le lieu où la démocratie se vit. Avec cette consultation, vous avez contribué à des décisions qui engagent votre scolarité et celle des générations qui vous suivront.

Les mesures que nous présentons avec Philippe Baptiste s'inspirent directement de vos propositions. Nous plafonnerons les classes de seconde générale et technologique à 28 élèves à partir de la rentrée 2027, en commençant par les établissements les moins favorisés, et réduirons la taille des groupes en spécialités, pour permettre un meilleur suivi de chacun. En parallèle, nous ferons évoluer Parcoursup pour vous aider à préparer plus sereinement votre orientation, tandis que plusieurs milliers de places supplémentaires en BTS, en BUT et en licence accès santé élargiront vos possibilités de poursuite d'études dès la rentrée prochaine. Ces engagements répondent aux besoins que vous avez exprimés et ont été pensés pour être réellement mis en œuvre – car nous ne voulons faire aucune promesse que nous ne pouvons tenir. Certaines mesures seront engagées très rapidement, d'autres s'inscriront dans le projet de loi de finances pour 2027, dans les prochaines semaines.

À tous les lycéens qui ont partagé leurs idées : merci. Cette consultation a montré qu'il est possible de traiter, dans le dialogue, les questions structurantes de notre École. Le dialogue se poursuivra dans vos établissements, où vos contributions seront présentées au conseil d'administration. Je veillerai à ce que les engagements pris se traduisent dans votre quotidien. Nous avons une responsabilité commune : faire vivre ce dialogue dans le respect de chacun, loin de toute violence. Vous devez pouvoir compter sur une École qui vous permette d'apprendre, de réussir et de construire librement votre avenir.

Édouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale

Édito



© Xose Bouzas / Hans Lucas - MESRE

Ces dernières semaines, les lycéens et les étudiants ont exprimé des attentes précises : une orientation moins anxiogène, une place dans l'enseignement supérieur pour chacun, des conditions de vie et d'études à la hauteur de ce qu'ils sont en droit d'attendre. Ces attentes ne sont pas nouvelles. Mais elles ont été formulées avec une clarté qui oblige. Le Gouvernement a choisi de les entendre et d'y répondre.

La méthode retenue est simple : écouter, concerter, décider. La consultation lancée avec le ministère de l'Éducation nationale a donné la parole à des dizaines de milliers de lycéens. La concertation ouverte ensuite avec les lycéens, les étudiants, les familles, les enseignants et les établissements a permis de dégager, chantier par chantier, des propositions concrètes. Elle se poursuit, parce que certaines questions demandent plus de temps et que les réponses doivent être construites avec ceux qu'elles concernent. Les mesures présentées dans ce dossier en sont la première traduction.

Avec Édouard Geffray, nous avons voulu répondre ensemble, du lycée à l'université. Un jeune qui prépare son baccalauréat, choisit une formation, s'installe dans une ville universitaire et commence ses études suit un seul parcours. Il attend de l'État une action cohérente d'un bout à l'autre de ce parcours, et non des réponses séparées selon les administrations.

Les mesures que nous proposons reposent sur quelques principes. L'orientation doit être un accompagnement, non une épreuve : un lycéen doit comprendre comment ses vœux sont examinés, pourquoi une réponse lui est faite, et pouvoir se réorienter sans que cela soit vécu comme un échec. L'accès à l'enseignement supérieur ne doit pas dépendre du territoire où l'on vit : là où les places manquent, il faut en créer. Les conditions matérielles ne doivent pas faire obstacle à la réussite des études : se nourrir, se loger, étudier dans des locaux dignes relèvent de la responsabilité de l'État envers ses étudiants. Enfin, les étudiants ont droit à la même protection que le reste de la population face au coût de la vie.

Chacun de ces engagements est financé et assorti d'un calendrier. Les universités, les Crous, les rectorats et les collectivités territoriales en seront les acteurs au quotidien, et je sais pouvoir compter sur leur mobilisation.

Aux lycéens et aux étudiants, nous devons maintenant des résultats.
C'est l'engagement que nous prenons.

Philippe Baptiste
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Espace

UN DIALOGUE CONTINU POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE DES SOLUTIONS

Dans le contexte de la mobilisation nationale des lycéens et des étudiants, le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace ont souhaité permettre aux élèves et aux étudiants de partager les difficultés qu'ils rencontrent ainsi que leurs attentes.
Une consultation nationale ouverte à tous les lycéens et des échanges directs, tant au niveau local qu'au niveau national, ont été mis en place depuis la fin du mois de septembre.

Objectifs

→ Donner la parole aux lycéennes et aux lycéens
→ Mieux comprendre ce qu'ils vivent au quotidien et les difficultés qu'ils rencontrent
→ Construire avec eux des solutions concrètes

1. Les échanges avec les lycéens à tous les niveaux

Au niveau national, le ministre de l'Éducation nationale, Édouard Geffray a rencontré les associations lycéennes *Les Lycéens !*, *Renouveau lycéen* et l'*Union syndicale lycéenne* à trois reprises : le vendredi 2 octobre 2026, puis le jeudi 8 octobre aux côtés du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, Philippe Baptiste, et enfin le jeudi 15 octobre. Il a également réuni deux fois en visioconférence les élus du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL), et a échangé avec les associations de parents d'élèves. Parallèlement, un dialogue social soutenu a été mené avec les organisations syndicales représentatives des personnels.

Au niveau académique, les échanges ont également été nourris : les recteurs ont réuni les conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL), qui rassemblent les représentants des conseils de la vie lycéenne (CVL) d'une académie, pour entendre leurs attentes.

Enfin, pour agir au niveau local, des espaces de dialogue ont été initiés par les proviseurs dans le cadre de temps banalisés, et les conseils de la vie lycéenne (CVL) ont été réunis.

2. La concertation sur l'orientation, Parcoursup et l'accès à l'enseignement supérieur autour de 4 chantiers

Lors de leur entretien avec le ministre de l'Éducation nationale et le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, les associations lycéennes ont demandé des « états généraux de Parcoursup » sans attendre. Philippe Baptiste a répondu en lançant une concertation sur Parcoursup, l'orientation et l'accès à l'enseignement supérieur.

La concertation est présidée par Gilles Roussel, président du comité éthique et scientifique de Parcoursup et de Mon Master, avec deux vice-présidents issus des associations lycéennes : Nathanaël Combary, président du conseil d'administration de *Renouveau lycéen*, et Anaïs Ella, porte-parole des *Lycéens !*. Elle a été ouverte le 21 octobre par une réunion plénière de l'ensemble des acteurs – lycéens, étudiants, parents, enseignants, proviseurs, représentants de l'enseignement supérieur – autour de quatre chantiers :

- → **l'orientation :** plus d'accompagnement humain au lycée, sans surcharger les élèves ni les emplois du temps ;
- → **la lisibilité de la plateforme :** mieux expliquer les critères d'examen des vœux, l'origine des réponses, les refus et les quotas ;
- → **le lycée d'origine et le contrôle continu :** faut-il supprimer la mention du lycée, et comment rendre les notes plus comparables d'un établissement à l'autre ;
- → **l'offre post-bac :** où et dans quelles filières créer des places, pour que chaque bachelier trouve une voie.

Trois groupes de travail ont été constitués. Leurs premières propositions concernent les élèves de terminale, mais aussi ceux de première et de seconde. La concertation se poursuit : elle précisera et complétera ces mesures dans les semaines qui viennent. Les évolutions retenues pour la session 2027 améliorent la plateforme sans modifier les règles pour les candidats en cours de procédure.

3. La consultation nationale « Lycéennes, lycéens vous avez la parole » qui a recueilli plus de 100 000 contributions

Ouverte à tous les lycéens, **quels que soient leur établissement, leur territoire ou leur engagement** dans les instances de la vie lycéenne, la plateforme de participation à la concertation a reçu plus de 100 000 contributions entre le 6 et le 23 octobre. Son objectif était de recueillir

une parole aussi large que possible pour mieux comprendre ce que vivent les lycéens au quotidien, les difficultés qu'ils rencontrent et les améliorations qu'ils souhaitent.

Deux questions étaient posées aux lycéens :

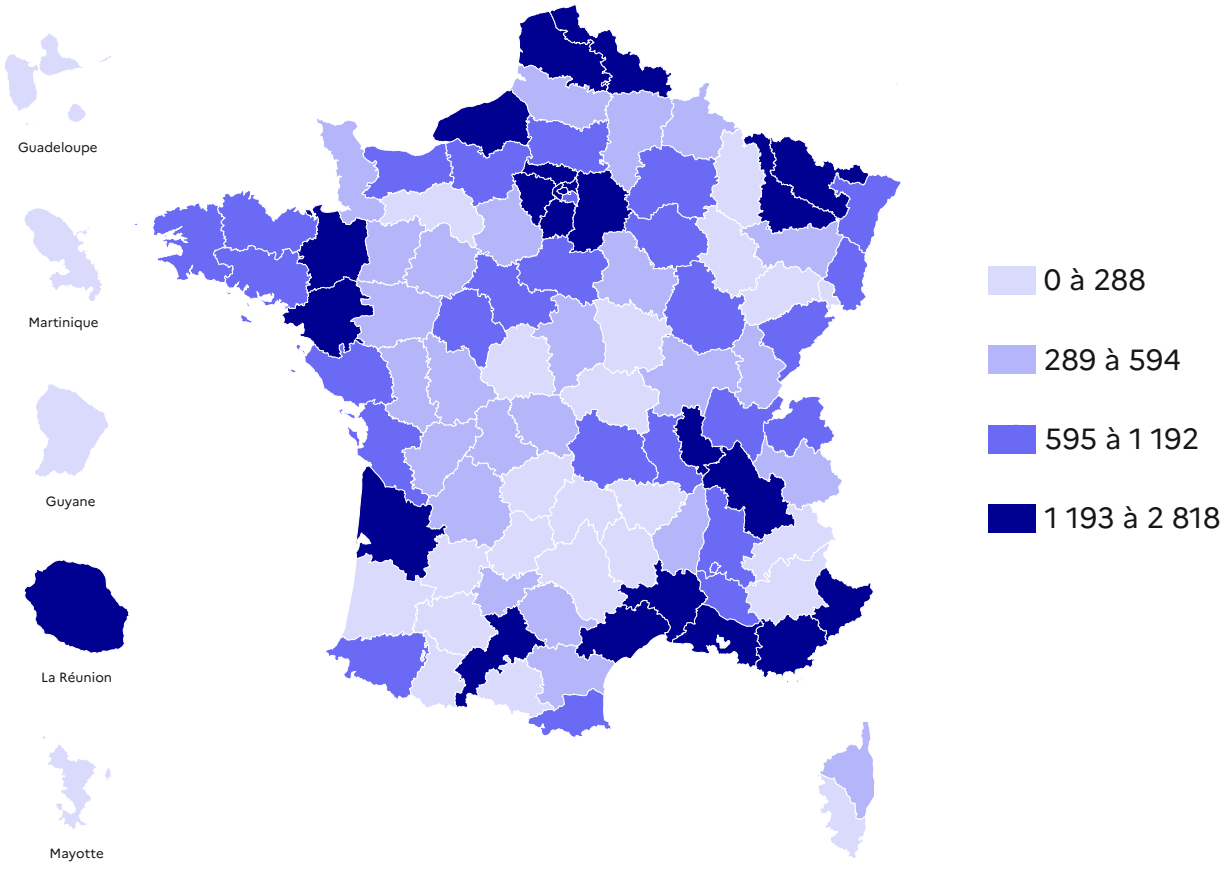
1. Quelles sont aujourd'hui les principales difficultés que vous rencontrez au lycée ?
2. Qu'est-ce qui devrait, selon vous, changer ou être amélioré pour mieux apprendre et mieux vivre votre scolarité ?

L'ensemble des réponses, de format libre et entièrement anonymes, a été recueilli et analysé grâce à des outils numériques permettant de classer les contributions en thèmes et en sous-thèmes. Ce premier traitement assisté par l'intelligence artificielle a été suivi d'une analyse humaine fine, afin d'accorder aux contributions l'attention et la considération nécessaires et de s'assurer qu'aucun sujet n'était laissé de côté.
Une synthèse est élaborée et une restitution nationale est organisée. Ces plus de 100 000 contributions viennent enrichir les réponses apportées ainsi que les échanges menés dans les établissements, qui se poursuivent.
Le contenu des contributions, après suppression de toutes les données personnelles, sera mis en ligne début 2027.

La consultation en chiffres

18 jours de consultation
Plus de 100 000 contributions
21 % de contributions collectives
Près de 3 000 établissements concernés

Nombre de contributions



2 PORTRAIT DES DIFFICULTÉS ET DES ATTENTES DES LYCÉENS

Le mouvement porté par les lycéens exprime des préoccupations relatives à leurs conditions d'apprentissage, mais témoigne également d'inquiétudes profondes sur l'avenir, à la fois à l'échelle individuelle et collective.
Dans l'ensemble, la consultation nationale met en lumière plusieurs problématiques :

→ un temps scolaire déséquilibré ;
→ un bâti scolaire parfois inadapté ;
→ des difficultés touchant au climat scolaire et à la santé mentale ;
→ un remplacement des professeurs absents insuffisant ;
→ des classes trop chargées ;
→ la pression de l'orientation et de Parcoursup ;
→ une parole lycéenne pas assez entendue.

1. Un temps scolaire déséquilibré

71,4 % des réponses à la consultation

Près des trois quarts des répondants expriment une même préoccupation : celle d'une organisation scolaire inadaptée à leurs besoins. Les lycéens se plaignent de **journées trop longues et trop chargées,** pouvant s'étirer de 8 h à 18 h, avec des emplois du temps mal structurés, souvent ponctués de plages horaires sans enseignement.

La charge de travail personnel, considérée comme excessive, ainsi que des temps de repas et de pause insuffisants, sont également cités dans les attentes, bien qu'ils apparaissent dans une moindre mesure.

2. Un bâti scolaire parfois inadapté

56,3 % des réponses à la consultation

Plus de la moitié des réponses à la consultation évoquent les conditions de vie dans les établissements et le bâti scolaire. De nombreuses critiques pointent notamment **l'inadaptation thermique des bâtiments,** avec des salles surchauffées l'été et une insuffisance de chauffage l'hiver.

Les contributions soulignent également la vétusté et les dégradations des bâtiments, les mauvaises conditions matérielles des locaux, ainsi que l'insuffisance des équipements des salles et leur manque d'accessibilité.

3. Des difficultés touchant au climat scolaire et à la santé mentale

32,8 % des réponses à la consultation

Les contributions pointent un manque d'écoute et de respect dans les relations entre enseignants et élèves, ainsi qu'une détérioration de la santé mentale des lycéens, dont les difficultés restent encore insuffisamment prises en compte au sein des établissements.

4. Un remplacement des professeurs absents insuffisant

31,1 % des réponses à la consultation

Les difficultés à remplacer les professeurs absents apparaissent comme une préoccupation importante. Près d'un tiers des contributions dénoncent **des absences récurrentes non remplacées,** qu'elles soient ponctuelles ou prolongées, ce qui perturbe la continuité des apprentissages et du suivi individuel des élèves.

5. Des classes trop chargées

24,6 % des réponses à la consultation

La surcharge des classes, perçue comme un obstacle à un suivi individuel de qualité, est signalée par un quart des répondants.
Ils évoquent notamment des effectifs trop élevés en spécialité.

6. La pression de l'orientation et de Parcoursup

22,3 % des réponses à la consultation

Près d'un quart des lycéens ayant participé à la concertation **critiquent le stress généré par l'orientation et la plateforme Parcoursup.** Ils sollicitent un meilleur accompagnement et des informations plus claires sur l'orientation post-baccalauréat.

7. Une parole lycéenne pas assez entendue

15,8 % des réponses à la consultation

Les contributions pointent un manque d'écoute des élèves et une prise en compte insuffisante de leurs avis dans les décisions qui les concernent. Elles soulignent également l'insuffisance des réponses apportées par les établissements aux demandes des élèves.

01 DES RÉPONSES POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANTS

Le Gouvernement apporte une réponse immédiate et concrète aux difficultés rencontrées par les lycéens et les étudiants, et s'engage aussi à leur offrir des perspectives de soutien et d'accompagnement dans leur passage à la vie d'adulte, dans le cadre d'un dialogue plus effectif.

1. Adapter l'organisation scolaire pour répondre aux besoins des élèves

Plafonner le nombre d'élèves en seconde dès la rentrée 2027

→ Échéance : rentrée 2027 et rentrée 2028

Alors que le nombre moyen d'élèves par classe est inférieur à 19 en voie professionnelle, il est de 30,5 en voie générale et technologique. Les lycéens constituent en effet la génération la plus nombreuse actuellement scolarisée.

Les classes de seconde générale et technologique seront plafonnées à 28 élèves par classe :
- → dès la rentrée 2027 pour la moitié des lycées la moins favorisée ;
- → à la rentrée 2028 pour l'autre moitié.

Les classes de seconde professionnelle qui ont un effectif supérieur à 28 élèves verront leurs effectifs limités à 28 également.

En première et en terminale, l'objectif est également de réduire les groupes les plus chargés, notamment en spécialité mathématiques.

> Cette mesure se traduira par l'annulation des suppressions de postes prévues dans le projet de loi de finances 2027 pour le second degré et la création de 500 postes de professeurs supplémentaires.

Mieux remplacer les professeurs absents

→ Échéance : octobre-décembre 2026

Le plan d'urgence lancé le 8 octobre, qui vise à mieux remplacer les absences de courte et de longue durée, se poursuit. Il vise à optimiser le remplacement en s'appuyant sur les professeurs remplaçants et en recrutant **920 professeurs contractuels supplémentaires.**

> Avant les vacances de la Toussaint, ce plan d'urgence a permis de faire baisser le nombre de lycées les plus en difficulté en matière de remplacements de 114 à 21.

Par ailleurs, **plus de 18 000 parts de pacte enseignant** supplémentaires (soit 90 h en moyenne par lycée) ont été attribuées aux établissements pour permettre aux professeurs d'assurer plus d'heures de remplacement. Afin de pérenniser ces mesures sur toute l'année scolaire pour le remplacement des absences de courte durée, le projet de loi de finances pour 2027 sera amendé par le Gouvernement pour prévoir une augmentation des heures supplémentaires effectives (HSE) en 2027.

Pause déjeuner d'une heure minimum garantie dès la rentrée 2027

→ Échéance : rentrée 2027

L'organisation du temps scolaire constitue une difficulté récurrente pour les lycéens, dont les journées peuvent être longues et discontinues, avec des plages horaires peu optimisées et une charge de travail importante. Ces constats appellent à mieux articuler les contraintes pédagogiques et les conditions de vie des élèves. Afin de laisser le temps aux élèves de déjeuner, une **pause méridienne d'une heure minimum** sera garantie dès la **rentrée 2027.**

Par ailleurs, un groupe de travail sera chargé d'examiner les modalités d'organisation de certains enseignements, notamment l'enseignement scientifique, ainsi que les évolutions possibles de l'offre de spécialités, afin de rendre les choix plus lisibles et les emplois du temps mieux organisés. Ses travaux porteront notamment sur la structuration de l'offre autour de combinaisons de trois spécialités définies au niveau national et adaptées aux réalités des établissements. Ils viseront à faciliter les choix d'orientation et à réduire les contraintes d'organisation, tout en préservant la diversité des parcours et l'équité entre les territoires.

2. Réduire la « charge scolaire »

Revoir les modalités du contrôle continu

→ **Échéance : janvier 2027**

Un groupe de travail sera chargé d'examiner le nombre et le poids des évaluations, leur répartition entre la première et la terminale, l'harmonisation des pratiques de notation et la prise en compte des progrès. Ses travaux porteront également sur l'articulation des notes retenues pour le baccalauréat et Parcoursup, afin de valoriser le travail régulier sans placer les lycéens en situation d'examen permanent.

Renforcer l'accompagnement des élèves

→ **Échéance : rentrée 2027**

À la rentrée 2027, **un total de 500 postes supplémentaires de psychologues de l'éducation nationale, d'infirmiers et d'assistants de service social sera créé,** soit 200 créations en complément des 300 postes déjà prévus dans le projet de loi de finances pour 2027, afin de mieux accompagner les élèves dans leur parcours scolaire, leur orientation et leur bien-être.

Améliorer le climat scolaire et le bien-être des élèves grâce à des consultations régulières

→ **Échéance : janvier 2027**

Un outil numérique mis à la disposition des chefs d'établissement leur permettra de proposer régulièrement aux élèves des **questionnaires en ligne sur leur quotidien au sein de l'établissement :** sentiment de sécurité, qualité des relations, bien-être, etc. Les réponses recueillies permettront d'identifier les besoins des élèves et de mettre en place les actions adaptées pour améliorer le climat scolaire et le bien-être des élèves.

Faciliter l'accès des élèves à un accompagnement en santé mentale adapté à leurs besoins

→ **Échéance : janvier 2027**

Dans le cadre du dispositif « coupe-file » mis en place en juin 2026, les établissements pourront s'appuyer sur un professionnel de santé dédié pour orienter rapidement les élèves en souffrance psychique vers une structure adaptée à leurs besoins.

Mobiliser le service sanitaire des étudiants en santé en priorité dans les lycées

→ **Échéance : novembre 2026**

Dans le cadre de leur service sanitaire, les étudiants en santé mèneront des actions de promotion de la santé mentale en priorité dans les lycées, notamment autour de la gestion du stress, du bien-être psychique et du développement des compétences psychosociales.

3. Renforcer la démocratie lycéenne

Plus de lycéens dans les instances décisionnelles

→ **Échéance : octobre-décembre 2026**

Les lycéens doivent être **mieux représentés dans les instances de décision afin que leurs avis et la diversité de leurs réalités soient davantage pris en compte.** Dès cette année, il est proposé de :

- → doubler le nombre de représentants lycéens au Conseil supérieur de l'éducation ;
- → réserver un tiers des sièges d'élus lycéens dans les instances académiques et nationales aux lycéens professionnels, pour garantir une meilleure représentation de leurs parcours ;
- → faire entrer pour la première fois les élus lycéens au Conseil académique de l'éducation nationale lors des élections de début 2027.

Mieux prendre en compte la parole et les attentes des lycéens

→ Échéance : octobre-décembre 2026

Les attentes des lycéens doivent être régulièrement abordées au sein des instances scolaires **afin de garantir qu'elles soient entendues et prises en compte.** Concrètement, il est proposé de :

- → inscrire à l'ordre du jour de chaque conseil d'administration des lycées un temps de restitution des travaux du conseil de la vie lycéenne ;
- → organiser, dans les instances de la vie lycéenne de chaque lycée et de chaque académie, une réunion annuelle dédiée aux sujets relevant des compétences de la région ;
- → ouvrir une réflexion pour valoriser l'engagement des élèves au sein des instances lycéennes dans le parcours de l'élève.

> Les établissements recevront en novembre la synthèse des contributions les concernant. Celles-ci seront présentées et débattues en conseil d'administration, afin d'apporter une réponse concrète aux difficultés locales.

4. Améliorer les conditions matérielles d'apprentissage et d'études

Les problématiques de bâti scolaire soulevées lors de la consultation relèvent majoritairement de la compétence des régions, même si certaines responsabilités sont déléguées directement aux établissements, notamment en matière d'entretien et de petits travaux. Les mesures présentées dans cette partie s'inscrivent dans un dialogue étroit avec les régions.

Accélérer la rénovation du bâti scolaire en donnant aux régions les moyens d'investir

→ Échéance : d'ici à 2030

Mobiliser, d'ici 2030, jusqu'à 4 milliards d'euros, soit 1 milliard d'euros par an, de prêts à long terme et à taux préférentiels du programme ÉduRénov, pour soutenir l'investissement des collectivités territoriales et faire de la qualité du bâti scolaire un levier de réussite pour tous les lycéens.

Accompagner 500 lycées vers un meilleur confort thermique

→ Échéance : janvier 2027

Dans le cadre du Plan d'accélération de l'adaptation de la France au changement climatique, **500 lycées, recensés en lien avec les régions, feront l'objet d'un accompagnement par l'État pour améliorer leur confort thermique d'ici l'été 2027** : des solutions de rafraîchissement passif (volets, brasseurs d'air, ombrières, etc.) seront financées grâce à une mobilisation des crédits du Fonds vert, aux côtés des financements des régions.

Engager, dans les lycées, des actions sur l'état des sanitaires

→ Échéance : novembre 2026

Un travail sera engagé dans les lycées, en lien avec les régions et les instances de la vie lycéenne, pour garantir des conditions d'utilisation satisfaisantes des sanitaires.

Investir un milliard d'euros pour rénover, réhabiliter et reconstruire le bâti universitaire

→ Échéance : 2027

Le bâti universitaire appelle un effort durable, à la hauteur de ce que les étudiants et les personnels sont en droit d'attendre de leurs lieux d'études et de travail. **L'État engage un plan pluriannuel d'un milliard d'euros** pour rénover, réhabiliter ou reconstruire des sites universitaires dans toutes les régions académiques, outre-mer compris, d'ici 2029.

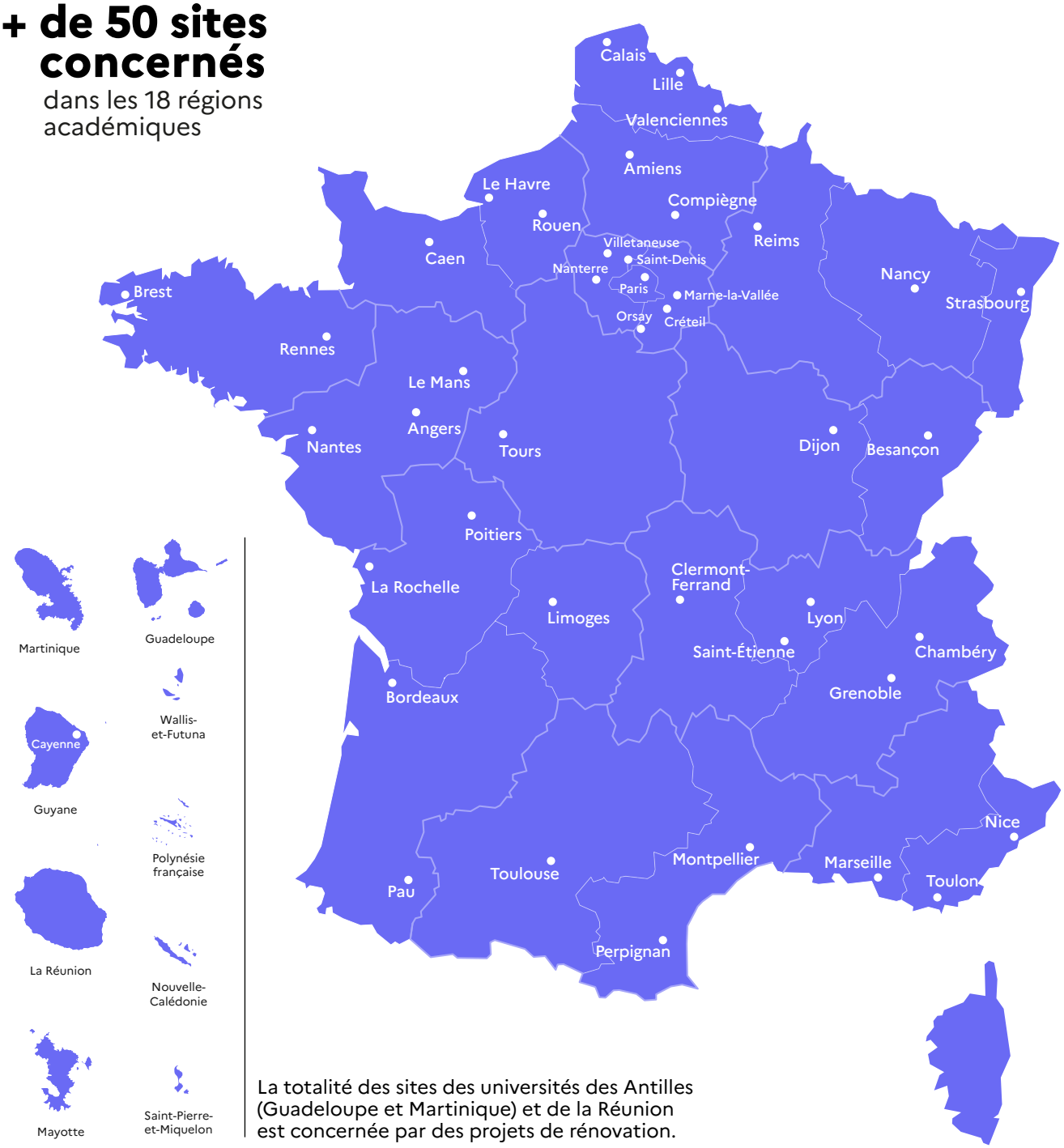
Le plan s'inscrit dans la continuité d'un effort soutenu : en dix ans, l'État a engagé près de 10 milliards d'euros sur l'immobilier universitaire et étudiant, des contrats de plan État-Région au Plan de relance, du plan Campus à la transition écologique des bâtiments.

Pour que cet engagement se traduise sans attendre, **plus de 200 millions d'euros sont mobilisés dès 2027 dans une première série de travaux.**
Les premières opérations du plan, déjà prévues avec les régions, seront lancées ou livrées d'ici l'été 2027 : plus de 50 sites universitaires, dans les 18 régions académiques, engagent des opérations en 2027.

Une carte nationale des investissements sera rendue publique : elle présentera, établissement par établissement, ce qui a été rénové ou construit depuis dix ans, ce qui est en cours et ce qui s'engage, pour que chaque territoire voie ce qui le concerne. Les priorités et l'adaptation des projets aux besoins du terrain sont définies avec les acteurs territoriaux, qui disposent des marges de manœuvre nécessaires.

Sites universitaires engageant des opérations immobilières en 2027-2028

+ de 50 sites concernés
dans les 18 régions académiques



La totalité des sites des universités des Antilles (Guadeloupe et Martinique) et de la Réunion est concernée par des projets de rénovation.

5. Faciliter la transition vers l'enseignement supérieur

Proposer aux lycéens une immersion dans l'enseignement supérieur

→ Échéance : dès cette année

Une journée d'immersion dans l'enseignement supérieur sera mise en place, partout où cela est possible, pour permettre aux **élèves de 1re et de terminale** de mieux appréhender leur orientation.

Donner aux parents un accès à la plateforme Avenir(s) de l'Onisep

→ Échéance : début 2027

Les familles bénéficieront d'un parcours dédié sur la plateforme afin d'accompagner leur enfant dans ses choix d'orientation.

Développer l'accompagnement des lycéens dans leurs démarches

→ Échéance : janvier 2027

Le réseau Information Jeunesse, fort de **1 100 structures** sur tout le territoire, sera davantage mobilisé afin d'organiser des permanences dans les lycées, notamment à l'approche des principales échéances d'orientation.

Remplacer Parcoursup et rendre les critères de choix plus transparents

→ Échéance : session 2027 (nouveau système d'admission pour la session 2028)

Une plateforme plus lisible, plus tôt

- → **Des informations plus claires,** avec des vidéos tutorielles courtes. Des évolutions de plus grande ampleur – simulateur et présentation des profils admis – seront préparées pour la session 2028 dans le cadre de groupes de travail avec les lycéens, les parents et les établissements, et avec l'appui de la Direction Interministérielle de la Transformation Publique.
- → Un accompagnement à l'orientation dès la classe de seconde, organisé dans chaque lycée, en lien avec la plateforme Avenir(s) .

Une relation plus directe entre formations et candidats

- → **Chaque formation présentée en vidéo,** sur la base du volontariat en 2027, puis pour toutes les formations en 2028.
- → **Une lettre de motivation uniquement pour les formations qui en justifient l'utilité** pour l'examen des candidatures.
- → **Chaque refus expliqué.** Avec la notification de refus, Parcoursup transmettra aux candidats des éléments d'explication, et les formations motiveront leurs décisions lorsqu'un candidat le demande.

Des critères de choix transparents

- → **Chaque formation affiche des critères d'examen détaillés.** La fiche de chaque formation présentera les critères et pondérations utilisés pour examiner les candidatures l'année précédente. Pour la session 2028, le cadre dans lequel les formations renseignent leurs critères sera refondu, pour qu'elles soient plus explicites sur les éléments pris en compte et leur poids respectif.
- → **Une commission CLAIRE** (Commission locale d'accès aux informations sur la réussite étudiante) dans chaque académie, associant les usagers, notamment les lycéens, chargée d'examiner le fonctionnement et les résultats des procédures d'orientation et d'affectation à partir des données académiques disponibles.

Une procédure plus juste et perçue comme telle

- → **Des enseignants de lycée et des lycéens des conseils académiques de la vie lycéenne dans les commissions d'examen des vœux** des établissements volontaires, pour mieux comprendre le travail d'examen des candidatures.
- → **Les priorités accordées aux boursiers et aux résidents de l'académie (loi du 8 mars 2018) mieux expliquées et illustrées sur la plateforme.**

→ **Vers la suppression de la mention du lycée d'origine.** Demandée par les lycéens et par les organisations participant à la concertation, elle suppose au préalable une méthode partagée d'appréciation du niveau des élèves, pour que des notes attribuées dans des établissements différents puissent être comparées équitablement. Un groupe d'experts est saisi dès l'automne 2026 pour préparer les décisions pour 2028.

Un droit à l'erreur concret

→ **Des réorientations facilitées dès le premier semestre,** grâce à une information systématique des étudiants des possibilités de réorientation. Des plateformes académiques réuniront les places disponibles en première année d'enseignement supérieur.

Pour la session 2027, les évolutions répondent aux attentes immédiates des terminales, sans modifier les règles en cours de procédure. Pour les élèves aujourd'hui en première et en seconde, Parcoursup sera remplacé, à la campagne 2028, par un nouveau système d'admission dans l'enseignement supérieur, plus simple. Un comité de réforme, réunissant lycéens et enseignants autour des ministres, est installé dès maintenant pour le construire : ses premières recommandations sont attendues d'ici la fin du mois de novembre, et un débat sera organisé au Parlement pour recueillir les propositions de chaque groupe politique. Parmi les évolutions à l'étude : la place du contrôle continu dans l'accès à l'enseignement supérieur ; un outil d'orientation enrichi par l'intelligence artificielle, s'appuyant sur les résultats des campagnes précédentes pour aider les lycéens à faire des choix cohérents avec leur parcours et leurs envies. Si ces évolutions impliquent de modifier la loi, le Gouvernement présentera un projet de loi reprenant les conclusions du comité.

Créer 15 000 places supplémentaires dans l'enseignement supérieur, là où la demande est la plus forte

→ Échéance : à partir de la rentrée 2027

Agir d'abord là où les difficultés se concentrent

Plus de 90 % des difficultés d'affectation se concentrent en Île-de-France, notamment en BUT et en BTS. Faute de places en BUT (8 780 admis pour 8 802 places en 2025), les bacheliers technologiques se reportent sur les BTS, réduisant les possibilités d'accès des bacheliers professionnels. Créer des places en BUT permettra donc aussi de libérer des places en BTS.

4 000 places en BUT pour les bacheliers technologiques

Ces places seront créées prioritairement en Île-de-France pour permettre à davantage de bacheliers technologiques d'accéder à cette formation très demandée. Le BUT offre de bonnes perspectives d'emploi, notamment dans l'industrie, le numérique et le bâtiment, qui recherchent des techniciens supérieurs capables de mettre en œuvre sur le terrain les projets conçus par les ingénieurs.

10 000 places en BTS

Portées par le ministère de l'Éducation nationale, ces 10 000 nouvelles places répondront aux besoins de compétences de l'économie et renforceront l'accès des bacheliers professionnels aux études supérieures.

1 000 places pour accompagner la licence accès santé

À la rentrée 2027, la licence accès santé remplacera les Pass et Las par une voie d'entrée unique vers la médecine, la maïeutique, l'odontologie, la pharmacie et la kinésithérapie. **1 000 places universitaires supplémentaires** accompagneront sa mise en œuvre. La licence accès santé est conçue comme un véritable parcours universitaire : les enseignements de santé y sont associés à une discipline complémentaire, de sorte que les étudiants qui ne sont pas admis dans l'une des cinq filières poursuivent un cursus qui valorise leur première année.

Les places ouvriront progressivement aux rentrées 2027 et 2028, dans des formations existantes où la demande est avérée, sans attendre la construction de nouveaux bâtiments et en lien avec les régions.
Une concertation est engagée dès maintenant avec les partenaires sociaux et les organisations professionnelles pour que les formations ouvrent là où elles sont attendues ;
le Gouvernement en tirera les conséquences par amendement au budget 2027.
Pour accompagner ces ouvertures, le Gouvernement présentera, par amendement au budget 2027, la création de 1 264 postes de professeurs pour les 10 000 places supplémentaires en BTS et de 204 postes d'enseignants pour les nouvelles places en IUT et en en licence accès santé.

6. Soutenir les étudiants dans leur réussite

Des bourses indexées sur le coût de la vie et avec les revenus des familles

→ Échéance : rentrée 2027

Les bourses sur critères sociaux soutiennent les étudiants les plus modestes et leurs familles.
Le Gouvernement décide de les indexer doublement : les montants des bourses suivront l'inflation, pour que leur pouvoir d'achat soit préservé année après année ; les plafonds de revenus qui y donnent accès suivront l'évolution des revenus, pour qu'une famille dont les ressources n'ont progressé qu'au rythme général conserve son droit à bourse.
Présentée au Parlement par amendement au budget 2027 et inscrite dans les textes, cette double indexation apportera une protection durable et davantage de visibilité aux familles.

La mesure bénéficiera à tous les boursiers, nouveaux bacheliers comme étudiants déjà inscrits. Par rapport à 2026, 37 millions d'euros supplémentaires seront consacrés aux bourses en 2027, 121 millions d'euros en 2028 et 220 millions d'euros en 2029.

Logement : 26 000 constructions lancées sur les 45 000 prévues

→ Échéance : entre 2025 et 2027

Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre du plan de création de 45 000 logements étudiants sur la période 2025-2027, réponse à l'un des premiers facteurs de précarité des étudiants.
Avec 26 000 constructions déjà lancées, près de 60 % de l'objectif est engagé. Un point d'étape sur les logements livrés et en construction sera rendu public région par région.

Repas à 1 euro : des Crous mobilisés pour tous les étudiants

→ Échéance : en cours

Depuis le 4 mai 2026, tous les étudiants bénéficient du repas à 1 euro dans les restaurants universitaires gérés ou agréés par les Crous.
Pour accueillir davantage d'étudiants, les Crous adaptent leurs services : repas à 1 euro dans les cafétérias, paiement Izly, commande à emporter « Crous & Go », ouverture plus tôt et réaménagement des espaces. Ils développent aussi l'information sur l'affluence et les caisses automatiques.

Des adaptations concrètes dans les territoires

- → À Nice et Toulon, une application informe les étudiants de l'affluence dans six restaurants.
- → À Paris, le site Buffon devient un pôle multi-restauration « Pasta Crous ».
- → À Bordeaux, des bornes de commande et des caisses autonomes accélèrent le service.

Généralisé à tous les étudiants depuis le **4 mai 2026,** le repas à 1 € doit permettre de servir **53 millions de repas en 2026,** contre 44 millions en 2025, et représente jusqu'à **375 € d'économies par an** pour un étudiant déjeunant chaque jour au restaurant universitaire. Cette généralisation mobilise **85 millions d'euros et plus de 800 emplois supplémentaires en 2026.** En 2027, le financement atteindra **143 millions d'euros,** avec l'ouverture d'une quinzaine de restaurants et points de restauration.

Santé mentale : un accompagnement simplifié et renforcé

→ Échéance : en cours

Depuis juillet 2026, le **3040** propose une écoute gratuite et confidentielle, assurée en journée par des professionnels et prolongée le soir par Nightline. Un site national d'information et d'orientation complète ce dispositif à l'automne.

Santé Psy Étudiant donne accès à douze séances gratuites par an avec un psychologue, sans ordonnance ni avance de frais. Depuis 2021, près de 120 000 étudiants ont bénéficié de plus de 650 000 consultations. Depuis octobre 2026, les étudiants disposant d'une complémentaire santé peuvent également accéder à Mon Soutien Psy sans avance de frais.

> Pour répondre à une demande en forte hausse, les moyens de Santé Psy Étudiant sont renforcés de 5 millions d'euros.

Lycéennes, lycéens, étudiantes, étudiants, ce qui va changer pour vous

Des constats	Des réponses
Des classes trop chargées	**Diminuer les effectifs en recrutant des professeurs :** → Plafonner à 28 élèves/classe en seconde dès la rentrée 2027, pour la moitié des lycées les moins favorisés, en poursuivant à la rentrée 2028 pour les autres → Annulation des suppressions de postes prévues dans le projet de loi de finances 2027 pour le second degré → Création de 500 postes de professeurs supplémentaires dans le projet de loi de finances 2027
Un remplacement des professeurs absents insuffisant	**Mieux remplacer les professeurs absents :** → Plan d'urgence du 8 octobre avec 920 professeurs en cours de recrutement et 18 000 parts de Pacte enseignant supplémentaires → Une augmentation des heures supplémentaires effectives (HSE)
Des difficultés touchant au climat scolaire et à la santé mentale	**Réduire la « charge scolaire » :** → Revoir les modalités du contrôle continu → Un état des lieux et des propositions pour une meilleure organisation du temps scolaire → Faciliter l'accès des élèves à un accompagnement en santé mentale avec la création de 500 postes de psychologues de l'éducation nationale, d'infirmiers et d'assistants de service social à la rentrée 2027 → Mobiliser le service sanitaire des étudiants en santé en priorité dans les lycées
Une parole lycéenne pas assez entendue	**Renforcer la démocratie lycéenne :** → Débattre des contributions lycéennes lors des conseils d'administration des lycées → Mieux représenter les lycéens, notamment ceux de la voie professionnelle, dans les instances décisionnelles et de la vie lycéenne
Un bâti scolaire et universitaire parfois inadapté	**Améliorer les conditions matérielles d'apprentissage** → Avec les régions, accompagner 500 lycées vers un meilleur confort thermique → Mobiliser, d'ici 2030, jusqu'à 4 milliards d'euros de prêts à taux préférentiels pour soutenir l'investissement des régions → Plan pluriannuel d'un milliard d'euros engagé par l'État pour rénover ou reconstruire des sites universitaires dans toutes les régions académiques d'ici 2029, avec 200 millions d'euros dès 2027

La pression de l'orientation et de Parcoursup	**Faciliter la transition vers l'enseignement supérieur :** → Proposer aux lycéens une immersion dans l'enseignement supérieur → Donner aux parents un accès à la plateforme Avenir(s) de l'Onisep → Développer l'accompagnement des lycéens dans leurs démarches → 11 mesures pour une meilleure compréhension de Parcoursup et des critères de choix plus transparents, dont 9 dès la session 2027 → Un nouveau système d'admission pour la session 2028, construit avec les lycéens et les enseignants, avec de premières recommandations d'ici fin novembre → Créer 15 000 places entre 2027 et 2028 : 10 000 en BTS, 4 000 en BUT et 1 000 avec la licence accès santé
Les conditions de vie, d'accueil et d'enseignement des étudiants à améliorer	**Soutenir les étudiants dans leur réussite :** → Évolution des bourses sur critères sociaux avec l'inflation et avec les revenus des familles → Repas à 1 euro : des Crous mobilisés pour tous les étudiants → Poursuite du plan de création de 45 000 logements étudiants sur 2025-2027 → Santé mentale : mieux accompagner les étudiants

education.gouv.fr
enseignementsup-recherche.gouv.fr
etudiant.gouv.fr